

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

**RÈGLEMENT # 236-2020**

---

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 633 631 \$ POUR  
LA RÉFECTION DES CHEMINS DES BELLES-AMOURS ET MORIN

---

**AVIS DE PROMULGATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, QUE :

- Lors d'une séance tenue le 3 août 2020, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le règlement 236-2020 décrétant un emprunt de 633 631 \$ pour la réfection des chemins des Belles-Amours et Morin;
- Qu'en date du 23 septembre 2020, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 236-2020.
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité.
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À L'ISLET, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mil vingt.



---

Louis Breton, directeur général  
et secrétaire-trésorier